

BCE présente un plan stratégique pour stimuler la croissance durable des flux de trésorerie disponibles et la valeur à long terme pour les actionnaires

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » plus loin dans ce communiqué de presse.

- Plan stratégique sur trois ans axé sur quatre priorités fondamentales et conçu pour assurer une croissance durable dans l'ensemble des principales unités d'affaires
- TCAC prévu des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives¹ d'environ 15 % entre 2025 et 2028
- Économies de coûts de 1,5 milliard \$ prévues d'ici 2028 grâce à la transformation à l'échelle de l'entreprise et à l'accent continu mis sur les gains d'efficience
- Diminution prévue de l'intensité du capital² d'environ 14 % d'ici 2028, ce qui améliorera nos flux de trésorerie et notre marge de manœuvre quant aux investissements
- Ratio de levier financier net³ cible de 3,5 fois d'ici la fin de 2027, avec une trajectoire claire vers un ratio d'environ 3,0 fois d'ici 2030
- Stratégie de dividendes durable, prévoyant le versement de dividendes d'environ 5 milliards \$ aux actionnaires ordinaires au cours des trois prochaines années⁴
- Partenariat stratégique avec Investissements PSP pour créer Network FiberCo permettant la potentielle future expansion à long terme de la couverture du réseau de fibre, allant jusqu'à 8 millions d'emplacements aux États-Unis, ce qui portera la couverture potentielle totale du réseau de fibre de BCE jusqu'à 16+ millions d'emplacements en Amérique du Nord

TORONTO, le 14 oct. 2025 – En prévision de sa Journée des investisseurs, BCE (TSX, NYSE : BCE) a dévoilé son plan stratégique sur trois ans axé sur la croissance durable grâce à la fibre, au sans fil, aux solutions d'entreprise propulsées par l'IA, et aux médias numériques. Cette croissance devrait stimuler le rendement total pour les actionnaires, qui sera soutenu par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un environnement d'exploitation redéfini.

« Depuis 145 ans, Bell connecte la population canadienne. Cette connexion constitue le fondement de notre entreprise et se trouve au cœur de notre raison d'être : faire progresser la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le monde », a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada.

« Alors que se profilent les années à venir au cours desquelles nous connecterons les générations futures grâce aux infrastructures que nous construisons aujourd'hui, du

réseau de fibre à la 5G en passant par les solutions propulsées par l'IA, je suis heureux de présenter le plan de BCE visant à offrir un rendement total pour les actionnaires. Notre stratégie, qui s'articule autour de quatre priorités stratégiques – être axé sur le client; offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil; être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises et devenir le leader du contenu et des médias numériques – se concentre sur les domaines clés qui assureront une croissance durable pour nos investisseurs. »

¹ Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives (1 746 millions \$ pour 2024) constitue les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (6 988 millions \$ pour 2024). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

² L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

³ La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Les mesures financières conformes aux Normes IFRS® de comptabilité les plus directement comparables à la dette nette (40 299 millions \$ pour 2024) constituent la dette à long terme (32 835 millions \$ pour 2024), la dette à court terme (7 669 millions \$ pour 2024) et la trésorerie (1 572 millions \$ pour 2024). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

⁴ Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE et à sa discrétion. Se reporter à la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* du présent communiqué pour un complément d'information.

Perspectives financières de BCE pour 2025 à 2028

Entre 2025 et la fin de 2028, BCE prévoit offrir un rendement total pour les actionnaires en mettant l'accent sur une croissance durable des revenus et du BAIIA, et ce, à travers ses activités d'affaires opérationnelles principales, ainsi que livrer des gains d'efficience opérationnelle, notamment :

- Croissance des produits des activités ordinaires selon un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 2 % à 4 %
- Économies de coûts totalisant 1,5 milliard \$ grâce à la transformation à l'échelle de l'entreprise et aux initiatives d'efficience
- Croissance du BAIIA ajusté⁵ selon un TCAC de 2 % à 3 %
- Croissance des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives selon un TCAC d'environ 15 %
- Versement de dividendes sur les actions ordinaires d'environ 5 milliards \$, grâce à une stratégie de dividendes rigoureuse et durable

Le tableau suivant présente les perspectives financières de BCE pour la période de 2025 à 2028.

(en milliards de dollars)

	2025 (point médian des prévisions) ⁶	Perspectives pour 2028	TCAC 2025-2028P
Produits des activités ordinaires	~ 24,7 \$	26,2 \$ - 27,8 \$	2 % - 4 %
BAIIA ajusté	~ 10,7 \$	11,2 \$ - 11,7 \$	2 % - 3 %
Intensité du capital	~ 15 %	~ 14 %	n. s.
Flux de trésorerie disponibles ⁷	~ 3,1 \$	~ 3,9 \$	~ 7 %

Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	~ 2,0 \$	~ 3,1 \$	~ 15 %
Ratio de levier financier net	~ 3,8 x	<3,5 x	

⁵ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable au BAIIA ajusté (10 589 millions \$ pour 2024) constitue le bénéfice net (375 millions \$ pour 2024). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

⁶ Les mises à jour des objectifs de l'orientation financière ont été publiées le 7 août 2025.

⁷ Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles (2 888 millions \$ pour 2024) constitue les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (6 988 millions \$ pour 2024). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

Priorités de répartition du capital

La stratégie rigoureuse de répartition du capital de BCE, soutenue par une forte croissance des flux de trésorerie disponibles, positionne l'entreprise pour générer un rendement total pour les actionnaires. Au cours des trois prochaines années, BCE prévoit générer des flux de trésorerie disponibles cumulatifs d'environ 22 milliards \$ avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives⁸.

La stratégie de répartition du capital de l'entreprise est axée sur les priorités suivantes :

- **Solidité du bilan** : BCE s'est engagée à réduire son endettement et cible un ratio de levier financier net de 3,5 fois d'ici la fin de 2027, de moins de 3,5 fois en 2028 et d'environ 3,0 fois d'ici 2030.
- **Optimisation du coût du capital** : L'entreprise continue de poursuivre des initiatives et des partenariats stratégiques visant à optimiser son coût du capital.
- **Financement des priorités stratégiques** : Du capital sera dirigé vers des initiatives qui vont générer de la croissance à long terme et rendre les opérations plus efficientes.
- **Politique durable en matière de dividendes** : Le dividende annualisé sur actions ordinaires actuel de 1,75 \$ par action de BCE constitue un rendement significatif et durable pour les actionnaires. La politique de distribution de dividendes à long terme de la société vise un ratio de distribution⁹ cible se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles, et la société prévoit distribuer aux actionnaires ordinaires des dividendes d'environ 5 milliards \$ au cours des trois prochaines années.

⁸ Les flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable aux flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives (6 785 millions \$ pour 2024) constitue les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (6 988 millions \$ pour 2024). Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

⁹ Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur cette mesure.

Priorités d'affaires fondamentales pour assurer la croissance à long terme

La stratégie à long terme de Bell est axée sur ses actifs uniques et différenciés, ses priorités stratégiques ciblées, son efficacité avérée et son approche disciplinée en matière de répartition du capital. Bell est en mesure de répondre à la demande croissante dans le secteur, de générer d'importants flux de trésorerie disponibles et d'offrir aux investisseurs un rendement total qui atteint l'équilibre entre la croissance et un dividende durable.

La prochaine ère de Bell sera guidée par quatre priorités stratégiques ciblées :

- Être axé sur le client
- Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil
- Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises
- Devenir le leader du contenu et des médias numériques

Être axé sur le client

Au cours des cinq dernières années, Bell a effectué des investissements fondamentaux dans l'expérience client et la simplicité d'exploitation propulsée par l'IA qui continueront de fidéliser la clientèle et généreront des économies de coûts annuelles substantielles.

Bell a plus de 240 millions d'interactions directes avec ses clients chaque année. Cela lui permet de déterminer les services qu'ils veulent et de perfectionner ses outils et sa prestation pour leur offrir une expérience fluide. Au cours des trois prochaines années, grâce à l'amélioration continue de l'expérience client, Bell prévoit améliorer son indice de recommandation client, diminuer son taux de désabonnement, augmenter l'intensité de ses produits et augmenter la valeur à vie de la clientèle.

Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil

Bell est la plus grande entreprise de communications du Canada et prévoit compter 3 millions d'abonnés aux services Internet par fibre¹⁰, 10,5 millions d'abonnés aux services sans fil et 4 millions d'abonnés aux services de télé et de contenu d'ici la fin de 2025. Bell prévoit augmenter le nombre d'abonnés à ces services en croissance de 14 millions en 2020 à près de 20 millions en 2028.

La couverture du réseau de fibre de Bell domine le marché canadien, ayant plus du double d'emplacements avec accès à la fibre que son plus proche concurrent. Dans les nouvelles zones de couverture de la fibre, nous voyons le taux de pénétration plus que doubler d'ici cinq ans pour passer de 20 % à 46 %. Dans certains marchés où Bell est bien établie, le taux de pénétration est de plus de 50 %.

Là où Bell offre la fibre, 39 % des ménages utilisent à la fois les services mobilité et Internet de Bell, comparativement à 18 % dans les zones couvertes par nos réseaux autres que celui de fibre. Bell s'attend à ce que la convergence des services dans les foyers dépasse 50 % d'ici à la fin de 2028, ce qui favorisera les ventes croisées entre les services Internet, les services mobiles et le contenu de Bell Média.

Au cours des trois prochaines années, Bell prévoit réduire d'environ 30 points de base les taux de désabonnement¹⁰ aux services sans fil postpayés et aux services convergents des foyers, et à accroître de 25 % l'intensité des produits.

Bell a annoncé aujourd'hui plusieurs nouvelles initiatives pour atteindre plus de clients, accroître la résilience et offrir la simplicité que sa clientèle recherche :

- Lancement de forfaits sans fil différenciés, dont les tarifs sont établis selon la catégorie de service, le contenu et le mode de financement des combinés, et qui sont maintenant offerts partout au Canada.
- Lancement, au cours des prochaines semaines, de services Internet en Colombie-Britannique et en Alberta.
- Lancement, au printemps 2026, de services Internet sans interruption, un produit proposé unique offrant des services Internet très résilients qui se poursuivent pendant les pannes de courant grâce à une combinaison de sauvegardes mobiles activées par les téléphones intelligents utilisant le réseau 5G de Bell Mobilité et de la technologie du réseau de fibre optique passive.
- Élimination planifiée du récepteur de télévision à mesure que Bell offre une expérience complète à la fine pointe de la technologie au moyen d'applications sur les appareils que les clients possèdent déjà.
- Élargissement des forfaits de Bell Divertissement dans certains marchés afin d'inclure Crave à RDS/TSN, tout en maintenant les partenariats existants avec Netflix et Disney+ et en intégrant des services tiers à valeur élevée pour l'IA, les jeux et la sécurité.

En collaboration avec AST SpaceMobile, Bell a récemment annoncé avoir réalisé un appel vocal 4G VoLTE, un appel vidéo, la transmission de données à large bande et la diffusion vidéo en continu par satellite sur un réseau sans fil canadien. Cette démonstration prépare le terrain pour le déploiement national du service cellulaire par satellite en orbite basse prévu par Bell en 2026.

Bell simplifie également sa stratégie de mise en marché afin d'être plus agile et plus efficace en réduisant le nombre de ses marques. En effet, son offre de forfaits Internet et mobilité sera désormais axée sur la marque Bell. Dans un premier temps, Bell cessera de vendre les services de télé et Internet Virgin Plus en Ontario en janvier 2026. Les services sans fil de Virgin Plus demeureront la marque complémentaire de services mobiles postpayés de Bell, et Lucky Mobile demeurera sa marque complémentaire de services prépayés. EBOX restera la marque complémentaire Internet de Bell.

De plus, Bell prévoit augmenter de plus du double la composition de ses transactions numériques d'ici 2028, ce qui lui permettra d'améliorer l'expérience client à coûts réduits.

¹⁰ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement.

Étendre la portée de BCE

En août 2025, BCE a réalisé l'acquisition de Ziply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Grâce à cette acquisition, Bell a consolidé sa position de troisième fournisseur de services Internet par fibre le plus important en Amérique du Nord et a le potentiel d'atteindre jusqu'à 8 millions d'emplacements connectés au réseau de fibre aux États-Unis par l'intermédiaire de Network FiberCo, son partenariat stratégique avec Investissements PSP.

Ziply Fiber prévoit doubler la couverture de son réseau de fibre pour atteindre environ 3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2028.

Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises

Bell a créé une gamme de solutions d'entreprise propulsées par l'IA, aidant les clients à libérer le potentiel de l'IA au sein de leurs entreprises. Ces nouveaux services tirent parti du statut de fournisseur de confiance de solutions de télécommunications de Bell auprès de la plupart des plus grandes entreprises et des gouvernements du Canada.

Bell a élargi son expertise au pays cette année en créant Ateko à Montréal, le Réseau d'IA tissé de Bell en Colombie-Britannique et Bell Cyber en Ontario. Bell vise une croissance de 100 %, la meilleure de l'industrie, pour ses nouvelles activités technologiques au cours des trois prochaines années, et a pour objectif de bâtir un secteur d'activité axé sur les solutions propulsées par l'IA générant des produits des activités ordinaires d'environ 1,5 milliard \$ et qui s'aligne sur quatre piliers stratégiques clés :

- Réinventer nos services de base et notre livraison de services
- Être un chef de file en cybersécurité grâce à Bell Cyber
- Faire d'Ateko le chef de file de l'intégration de services de plateformes d'automatisation de l'IA
- Accroître le leadership du Réseau d'IA tissé de Bell

Devenir le leader du contenu et des médias numériques

En 2020, Bell a compris que le secteur des médias était en pleine transition vers le numérique. En accueillant ce changement et en rencontrant les clients là où ils se trouvent dans le monde des services sur demande et de diffusion en continu, l'entreprise a commencé à se repositionner pour devenir un leader du contenu et des médias numériques.

La composition des revenus des services numériques de Bell Média s'est établie à 16 % en 2020 et a régulièrement augmenté d'un exercice à l'autre. Les produits liés aux services numériques¹¹ devraient augmenter pour passer d'environ 45 % des produits des activités ordinaires de Bell Média d'ici 2025 à environ 60 % en 2028. Crave, la plus

importante plateforme de diffusion en continu de propriété canadienne, compte maintenant plus de 4,3 millions d'abonnés et devrait atteindre environ 6 millions d'abonnés et générer des produits des activités ordinaires annuels d'environ 1 milliard \$ d'ici la fin de 2028.

L'offre de Crave sera élargie pour proposer plus de 40 000 heures de contenu d'ici la fin de 2025, grâce aux ententes à long terme avec Warner Bros. Discovery, Starz, Disney, Sony et NBCUniversal, ainsi qu'une collection jeunesse plus importante et certains événements de sports, produits de divertissement et bulletins de nouvelles.

¹¹ Les produits liés aux services numériques comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Suivez la présentation de la Journée des investisseurs de BCE

BCE fournira plus de renseignements sur son plan stratégique et ses initiatives visant à livrer un rendement total pour les actionnaires au cours de sa présentation qui aura lieu aujourd'hui, à compter de 8 h 30 (HE). La diffusion, la rediffusion et les documents connexes de la Journée des investisseurs 2025 de BCE seront disponibles sur le site BCE.ca.

À propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications au pays¹² et un chef de file des réseaux évolués de fibre optique et sans fil, des services aux entreprises et des médias numériques. En offrant des technologies de nouvelle génération qui tirent parti de solutions infonuagiques et propulsées par l'IA, nous permettons à nos clients de rester connectés, informés et divertis, tout en aidant les entreprises à demeurer compétitives à l'échelle mondiale. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca ou BCE.ca.

¹² D'après le total des revenus et le nombre total de connexions clients combinées.

Questions des médias

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs

Krishna Somers
krishna.somers@bell.ca

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS® de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous

croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR
- Ratios non conformes aux PCGR
- Total des mesures sectorielles
- Mesures de gestion du capital
- Mesures financières supplémentaires

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos mesures financières, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives – Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu

probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils exercent une influence sur la comparabilité de nos mesures financières et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés (qui comprennent les coûts importants liés aux litiges), et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils exercent une influence sur la comparabilité de nos mesures financières et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988
Dépenses d'investissement	(3 897)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(68)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52
Flux de trésorerie disponibles	2 888

(en millions de dollars)

	2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988
Dépenses d'investissement	(3 897)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(68)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52
Flux de trésorerie disponibles	2 888
Paiements de capital au titre des obligations locatives	(1 142)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	1 746

Flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives – Les flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés (qui comprennent les coûts importants liés aux litiges), et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils exercent une influence sur la comparabilité de nos mesures financières et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous présentons cette mesure dans le cadre de notre Journée des investisseurs 2025, car nous pensons qu'elle pourrait aider les investisseurs et les analystes à évaluer la performance de notre entreprise.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(68)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52
Flux de trésorerie disponibles avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives	6 785

Dette nette – La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de la dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur. Ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de la dette nette présenté précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	2024
Dette à long terme	32 835
Moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur	-
Dette à court terme	7 669
50 % des actions privilégiées	1 767
Trésorerie	(1 572)
Équivalents de trésorerie	-
Placements à court terme	(400)
Dette nette	40 299

Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

Ratio de distribution – Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

Le bénéfice net est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	2024
Bénéfice net	375

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	454
Amortissement des immobilisations corporelles	3 758
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 283
Charges financières	
Charge d'intérêts	1 713
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(66)
Perte de valeur d'actifs	2 190
Autres charges	305
Impôt sur le résultat	577
BAIIA ajusté	10 589

Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans *IAS 1, Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net – Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital et correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR.

La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter : des déclarations concernant le plan de BCE visant à enregistrer une croissance durable des flux de trésorerie disponibles et à procurer une valeur à long terme pour les actionnaires; l'objectif de BCE de réaliser des économies de coûts de 1,5 milliard \$ d'ici 2028; le ratio de levier financier net de BCE prévu entre 2025 et 2030; les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives de BCE prévus pour la période de 2025 à 2028; le TCAC des produits des activités ordinaires, du BAIIA ajusté, des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives de BCE prévus pour la période de 2025 à 2028; les dividendes que BCE prévoit verser aux actionnaires ordinaires au cours des trois prochaines années; les flux de trésorerie disponibles cumulatifs avant les dépenses d'investissement et les paiements au titre des obligations locatives que BCE prévoit générer au cours des trois prochaines années; le nombre total potentiel d'emplacements connectés au réseau de fibre de Ziply Fiber d'ici la fin de 2028, d'emplacements connectés au réseau de fibre de Ziply Fiber et de Network FiberCo aux États-Unis à long terme et d'emplacements connectés au réseau de fibre de Bell Canada, de Ziply Fiber et de Network FiberCo en Amérique du Nord à long terme; le plan stratégique de BCE pour 2025-2028 axé sur la croissance durable au moyen de la fibre optique, du sans-fil, des solutions d'entreprise propulsées par l'IA et des médias numériques en vue de générer un rendement total pour les actionnaires; les priorités de répartition du capital de BCE; la fourchette cible de la politique de

distribution de dividendes à long terme sur actions ordinaires de BCE; l'amélioration prévue de l'indice de recommandation client de Bell Canada, la diminution de son taux de désabonnement et l'augmentation de l'intensité de ses produits et de la valeur à vie de la clientèle au cours des trois prochaines années; le nombre prévu d'abonnés des services Internet par fibre optique, des services sans fil et des services de télé et de contenu d'ici la fin de 2025 et d'ici 2028; l'augmentation prévue des services convergents des foyers d'ici la fin de 2028; l'amélioration prévue du taux de désabonnement aux services sans fil postpayés et aux services convergents des foyers au cours des trois prochaines années; le lancement prévu par Bell Canada de services Internet en Colombie-Britannique et en Alberta dans les prochaines semaines, le lancement d'un service Internet sans interruption au printemps 2026, l'élimination planifiée du récepteur, l'élargissement des forfaits de services de diffusion en continu de Bell dans certains marchés et le lancement de forfaits de services sans fil différenciés; le déploiement prévu d'un service cellulaire par satellite en orbite basse en 2026; l'intention de Bell Canada de cesser de vendre les services de télé et Internet de Virgin Plus en Ontario en janvier 2026; l'augmentation prévue de la part des transactions numériques d'ici 2028; la cible de croissance des activités liées aux nouvelles technologies de Bell Canada au cours des trois prochaines années; l'objectif de BCE consistant à tirer des produits d'environ 1,5 milliard \$ des solutions propulsées par l'IA au cours des trois prochaines années; l'augmentation prévue des produits tirés des médias numériques de Bell Média en 2025 et d'ici 2028; l'objectif de Bell Média visant à compter environ 6 millions d'abonnés à Crave et à tirer des produits des activités ordinaires annuels d'environ 1 milliard \$ de Crave d'ici 2028; l'élargissement de l'offre de contenu de Crave prévu d'ici la fin de 2025 et les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse décrivent nos

attentes en date du 14 octobre 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 14 octobre 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué de presse dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos mesures financières prévues, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, et dans le but de mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment les suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne et américaine pour la période de 2025 à 2028. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique conforme aux niveaux d'activité historiques;
- l'absence de changement défavorable important de la conjoncture économique dans chaque région où l'entreprise exerce des activités;
- une incidence limitée de l'inflation, des taux d'intérêt et des contraintes de la chaîne d'approvisionnement sur nos plans de croissance à long terme.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien pour la période de 2025 à 2028. Plus particulièrement, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros pour les services sur fil et une stabilisation de la concurrence à court et à moyen terme dans les mêmes marchés pour les services sans fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives au marché américain

Nos déclarations prospectives reflètent aussi diverses hypothèses relatives au marché américain pour nos produits et services pour la période de 2025 à 2028. Plus particulièrement, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell SCT (excluant Zippy Fiber)

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT (excluant Zippy Fiber) pour la période de 2025 à 2028 :

- une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, alors que nous gérons l'intensification de la concurrence et de l'activité

- promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché et un retour à des hausses à court et à moyen terme pour les prix des services sans fil;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
 - le ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil et la poursuite de la croissance du nombre d'abonnés des services Internet par fibre;
 - l'accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu;
 - l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télévision (télé) et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
 - la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
 - la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
 - la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur protocole Internet (IP);
 - les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
 - la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Hypothèses applicables à Ziply Fiber

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne Ziply Fiber pour la période de 2025 à 2028 :

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions

- directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
 - les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
 - la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

Hypothèses applicables à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média pour la période de 2025 à 2028 :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des services télé et audio connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS et de TSN grâce à une distribution rehaussée, une offre élargie de contenus optimisée et à l'amélioration de l'expérience client;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes en ce qui concerne BCE pour 2028 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 175 millions \$ à 225 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 950 millions \$ à 2 050 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 27 %;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 40 millions \$ à 60 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 50 millions \$ à 70 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 1 000 millions \$ à 1 200 millions \$;

Hypothèses sous-jacentes à la suspension prévue des cotisations pour la période 2025-2028 dans la majorité de nos régimes de retraite

Nous avons formulé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent la suspension prévue des cotisations pour la période 2025-2028 dans la majorité de nos régimes de retraite :

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées (PD) correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations déterminées (CD), selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations déterminées en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE au 14 octobre 2025, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation pour 2025 et nos perspectives financières pour la période de 2025 à 2028, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats cibles pour 2025 et à concrétiser nos perspectives financières pour la période de 2025 à 2028, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est

assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplaniissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de

technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; le fait que rien ne garantit que les

avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité d'étendre avec succès le réseau de fibre optique de Ziply Fiber et d'optimiser son réseau sur fil de cuivre existant; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziply Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; l'intensité de l'activité de nos concurrents dans le marché des services de Ziply Fiber aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle fragmentée et en évolution rapide; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziply Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziply Fiber; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; le fait que Ziply Fiber soit assujettie à de nombreux règlements aux États-Unis, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; l'incapacité de se conformer aux règles sur la propriété par des sociétés non américaines et aux obligations réglementaires qui nous sont imposées par la *Federal Communications Commission* et le fait que les modifications apportées aux lois fiscales aux États-Unis, au Canada ou dans les autres territoires visés, ou à leur interprétation ou à leur mise en application, puissent avoir une incidence sur la situation fiscale de Ziply Fiber ainsi que sur notre taux d'imposition effectif et les rendements après impôt que nous tirons des activités américaines de Ziply Fiber.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos

résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2024 de BCE daté du 6 mars 2025 et les rapports de gestion du premier et du deuxième trimestre de 2025 de BCE, respectivement datés du 7 mai 2025 et du 6 août 2025, ainsi que le communiqué de presse de BCE daté du 7 août 2025 portant sur ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de 2025 pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedarplus.ca](#)) et de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (disponibles à [SEC.gov](#)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](#).